

# MAIRIE D'UNVERRE

DÉPARTEMENT  
D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT  
DE  
CHÂTEAUDUN

CANTON  
DE  
BROU

## AU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-huit, le lundi douze mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'UNVERRE, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la présidence de **M. Luc BONVALLET, Maire.**

### Étaient présents :

Mme COUTANT, M. FROGER, Mme PINOS, M. LELARD, Mmes CHEVALIER, RENAULT, TALEC, MM. LIGNEAU, CAILLET, PHILIPPE et FURET

formant la majorité des membres en exercice

**Absents excusés :** M. GILLOT, Mme THOMAS (pouvoir à Mme PINOS) et Mme DAVIGNON (pouvoir à M. FURET)

M. **Marc FROGER** a été élu secrétaire de séance

### ORDRE DU JOUR

#### **Budget annexe Service A.E.U. – M49 - Approbation du compte de gestion 2017 – délibération n°18-16**

M. le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le compte de gestion du Receveur pour l'exercice 2017. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

#### **Budget annexe Service A.E.U. – M49 - Approbation du compte administratif 2017 – délibération n°18-17**

En section d'exploitation, les dépenses sont arrêtées à **27.293,29 €** et les recettes à **26.427,51 €** ; en section d'investissement, les dépenses sont arrêtées à **160.444,88 €** et les recettes à **150.572,26 €**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**APPROUVE** le compte administratif 2017 du budget annexe « Service A.E.U. » tel qu'il a été présenté.

#### **Budget annexe Service A.E.U. – M49 - Compte Administratif 2017 - Affectation des Résultats – délibération n°18-18**

Le conseil municipal d'Unverre, réuni sous la présidence de **M. Luc BONVALLET, Maire**

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

**001 – Excédent d'investissement reporté :** **3.539,33 €**

**1068 – Réserves :** **1.163,90 €**

**002 - Résultat d'exploitation reporté :** **néant**

#### **Budget annexe service A.E.U. - M49 - Budget Primitif 2018 - Charges de personnel- délibération n°18-19**

M. le Maire expose que, conformément à la réforme de la comptabilité M4, le Conseil municipal doit déterminer les charges engendrées par l'utilisation du personnel de la commune pour le fonctionnement du « Service Assainissement des Eaux Usées » et doit fixer la durée de travail hebdomadaire effectuée par chaque agent communal pour ce service.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré, fixe le temps de travail dédié au service et décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif 2018 à l'article 6215 « *Personnel affecté par la collectivité de rattachement* ».

#### **Budget annexe Service A.E.U. – M49 - Vote du Budget Primitif 2018 – délibération n°18-20**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

**DECIDE** d'adopter le budget primitif 2018 du Service A.E.U. (budget annexe – M49) tel qu'il est présenté. Les dépenses et les recettes sont arrêtées à **26.477,00 €** en section d'exploitation ; en section d'investissement, les recettes sont arrêtées à **177.268,23** et les dépenses à **177.267 €**.

**AUTORISE** le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

#### **Fixation du montant de la redevance d'assainissement des eaux usées – délibération n°18-21**

Compte tenu des travaux de réhabilitation du réseau d'AEU réalisés l'année dernière, M. le Maire propose une augmentation de 0,25 € H.T./m3. Il est décidé de procéder à un vote à main levée :

POUR : MM BONVALLET, LELARD, PHILIPPE, Mmes COUTANT, PINOS, CHEVALIER, TALEC, THOMAS

CONTRE : Mme RENAULT, MM. LIGNEAU, CAILLET, FROGER, FURET

ABSTENTION : Mme DAVIGNON

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018, le montant de la redevance d'A.E.U. sera de 1 € H.T./m3 pour les foyers reliés à l'assainissement collectif.

### **Modification du périmètre d'épandage des boues de la station d'épuration – nouvelle convention – dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau – *délibération n°18-22***

M. le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la Chambre d'Agriculture a été chargée d'établir un nouveau dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau, suite à la modification du périmètre d'épandage des boues de la station d'épuration (*délibération n°17-48 du 15 mai 2017*).

Il présente ensuite le dossier établi (composé d'un dossier d'étude préalable et d'un dossier d'incidence), ainsi que le projet de convention d'épandage à passer avec Mme Patricia HUET, « agriculteur bénéficiaire »

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la mise à jour du périmètre d'épandage des boues de la station d'épuration réalisée par la Chambre d'Agriculture,

**AUTORISE** le Maire à déposer un dossier de déclaration au titre de la Loi sur l'Eau, et notamment des articles L.214-1 à L.214-3 du Code de l'Environnement,

**APPROUVE** la convention ci-jointe,

**AUTORISE** M. le Maire à signer tout document inhérent à cette opération

### **Travaux réfection voirie communale, programme 2018 – convention de maîtrise d'œuvre avec l'A.T.D. – *délibération n°18-23***

M. le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que des missions sur voirie communale et départementale sont proposées par l'ATD en contrepartie de la cotisation annuelle :

- maîtrise d'œuvre pour des projets dont le montant est inférieur à 60 000 € HT (*conception du projet, préparation du marché de travaux, pilotage des travaux*),

- assistance à maîtrise d'ouvrage pour des projets dont le montant est compris entre 60 000 € et 115 000 € HT (*aide au recrutement d'un maître d'œuvre, assistance et conseil tout au long de l'opération*).

M. le Maire présente la convention permettant de faire intervenir l'ATD.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

**DECIDE DE SOLLICITER** l'assistance de l'Agence technique départementale,

**APPROUVE** la convention ci-jointe et **AUTORISE** M. le Maire à la signer.

### **Programme de travaux 2018 – projets – demandes de subventions**

Le conseil municipal prend connaissance du projet d'isolation thermique du logement de l'ancienne Poste et décide de solliciter des subventions auprès de la Région avant de décider la réalisation dudit projet.

Le conseil municipal est informé des décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations : commande passée pour le remplacement d'un ballon d'eau chaude dans les vestiaires du stade, pour la réparation d'une pompe immergée du puits de refoulement, le remplacement du mât d'éclairage public sur le grand parking, rue des Moulins.

### **Informations et questions diverses**

Le conseil municipal prend connaissance :

- du questionnaire relatif aux zones blanches ; il est invité à contribuer à leur recensement sur le territoire communal

- de la demande de stationnement d'un camion pizza le dimanche de 18 h à 21 h, sur le grand parking de la rue des Moulins ; il est répondu favorablement à cette requête ;

- de la tenue d'une réunion publique le samedi 21 avril 2018 à 10 h 30, en la salle associative, si le nombre de personnes intéressées par la mise en place d'une complémentaire santé à l'échelon communal est suffisant

Séance levée à minuit